



CAP des GREFFIERS

15 septembre 2026

Notre déclaration liminaire

Face à l'absence totale d'expression de la direction des services judiciaires et de l'administration centrale suite aux multiples interventions humiliantes et dénigrantes dans la presse cet été dans le cadre de l'affaire Lyahanna à l'encontre des personnels des services judiciaires.

Face à l'injonction à reprendre des milliers de procédures dans des conditions de travail dégradées.

Face à la charge de travail intenable qui accule nos collègues en juridiction et à la dotation de moyen matériels et informatiques archaïques et défectueux.

Face à ce mépris grandissant de leurs conditions de travail et donc de leur métier, nos collègues greffiers du TJ de Nanterre ont fait leur rentrée, en grève.

Depuis 2 ans nos collègues alertent les chefs de juridiction à travers les instances de dialogue sociale sur l'urgence d'un renforcement des personnels de greffe, sur le développement d'outils informatiques adaptés, sur la souffrance générée par les déplorables conditions de travail dans lesquelles ils doivent exercer, pressurisés par des heures de travail à rallonge, des burn-out, des décès, pour devoir rendre parfois des décisions dont les peines sont prescrites ! 2 ans d'inertie de la part des chefs de juridiction dans un contexte de lynchage de la part du garde des sceaux ont décidé nos collègues à se mettre en grève. La CGT des chancelleries et services judiciaires réitère son soutien et son appel à l'élargissement de la mobilisation.

Lors de la dernière CAP, notre organisation syndicale rappelait que la fonction de greffier était celle des moins rémunérées de la fonction publique d'Etat¹, alors même que le pouvoir d'achat des fonctionnaires s'effondre puisqu'en 25 ans, le point d'indice a perdu de l'ordre de 30% de sa valeur. A cette paupérisation, palpable chez nos collègues greffiers qui en début de carrière, au 1^{er} échelon seront désormais rémunérés 17 euros au-dessus du SMIC² s'ajoute un manque de moyens dans le service public de la Justice qui ne tient que grâce à l'engagement professionnel de nos collègues au prix de leur santé et de leur vie personnelle.

¹ <https://cgt-justice.fr/wp-content/uploads/2026/06/26.06.25-declaration-liminaire-cgt-a-la-cap-des-greffiers-25-juin-2026.pdf>

² https://cgt-justice.fr/wp-content/uploads/2026/05/20260520_dl_cgt_csasj.pdf

Dans ce contexte de précarisation sans précédents de nos collègues personnels de greffe, de nos services publics dont celui de la Justice, notre organisation syndicale appelle à une mobilisation massive dans les tribunaux, le 29 septembre prochain, avec un appel de la totalité des organisations syndicales représentatives³.

Notre organisation syndicale réitère à cet égard ses revendications :

- L'augmentation immédiate et significative de la valeur du point d'indice et son indexation sur l'inflation ;
- La refonte des grilles indiciaires de l'ensemble des personnels de greffe, dont les greffiers, laissés sur le bord du chemin ;
- La hausse des recrutements portant les effectifs à la hauteur de la moyenne européenne ;
- Le respect absolu des textes sur le temps de travail et du télétravail ;
- La suppression du jour de carence et le rétablissement de l'indemnisation à 100% des jours de congé maladie ordinaire.

Vos représentant.e.s CGT

³ [cp_intersyndicalefp_postrdvsalarial_appel2909_1 .pdf](#)